

RECONSTITUTION DES FORÊTS APRÈS LA TEMPÊTE DE 1999

CONCLUSION

par Georges Touzet¹

Il est très difficile de conclure. Nous retiendrons quatre points.

En premier lieu, après un moment de découragement, les forestiers se sont mis au travail, dépassant les querelles d'école pour ne pas dire idéologiques.

Deuxième constatation, il est maintenant clair que si les chablis ont été une catastrophe économique, il n'ont pas été une catastrophe écologique et notamment sur le plan technique, il sont à l'origine d'observations, de mises au point, d'évolutions (citons le choix des essences, les techniques de plantation, le traitement de certaines régénérations naturelles), la gestion ultérieure s'inspirant davantage du concept de gestion durable, sanctionné pratiquement par la certification des bois.

En troisième point, comme on pouvait s'y attendre, il n'y a pas une solution unique pour restaurer les points sinistrés. Les solutions varient évidemment selon les forêts, selon aussi les propriétaires. D'ailleurs, bien des querelles viennent de la généralisation abusive de situations particulières.

Et dernière constatation, nous avons essayé de faire le point au bout de trois ans. Ce délai, s'il a permis de tirer quelques conclusions, est bien court pour les forestiers dont l'unité de temps est plutôt la décennie. Il sera intéressant de suivre l'évolution et de tirer à nouveau des conclusions dans cinq ou dix ans.

¹ Membre de l'Académie d'Agriculture, directeur général honoraire de l'Office national des Forêts.
C.R. Acad. Agric. Fr., 2003, 89, n°3. Séance du 18 juin 2003.